

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 AVRIL 2009

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

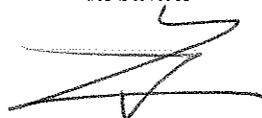
OBJET

**Acquisition des locaux  
commerciaux place des  
Coteaux du Bel Air**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 avril 2009  
par voie d'affichages  
notifié le 2 juin 2009  
transmis en Sous-Préfecture  
le 12 mai 2009  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juin 2009

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 29 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT\*, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Monsieur PIVERT (sauf pour le dossier n° 09 C 00, le procès-verbal de la séance du 26 mars 2009, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers n° 09 C 01-02-03-04-05)

Avait donné procuration :

Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT\*

Secrétaire de Séance :

Madame TÉA

**N° DE DOSSIER** : 09 C 05 a

**OBJET** : ACQUISITION DES LOCAUX COMMERCIAUX PLACE DES COTEAUX DU BEL AIR

**RAPPORTEUR** : Monsieur STUCKERT

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a lancé le projet de réaménagement de la place des Coteaux du Bel Air, qui permettra la revitalisation des espaces commerciaux et des équipements publics existants.

Pour la réalisation de ce projet, la Ville doit acquérir l'ensemble des commerces et a pris à cet effet contact avec chacun des propriétaires et exploitants des commerces restant en activité sur la place.

Parmi eux, le propriétaire des murs du salon de coiffure a été reçu et une proposition lui a été faite sur la base de l'évaluation donnée par France Domaine sur la valeur de ses biens.

Par courrier en date du 10 avril 2009, Monsieur LE MOËL, propriétaire du lot n° 1047 du salon de coiffure, pour une superficie de 25 m<sup>2</sup>, a donné son accord pour la cession de son bien à la Ville pour la somme de 22 881 €.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition du local de Monsieur Jean Paul LE MOËL au prix de 22 881 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction, notamment les actes notariés à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC

